

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SERCHES DU 23 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le vingt trois septembre, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune de **SERCHES**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la Présidence de Madame KASPRZAK Bernadette, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 septembre 2008

Nombre de Conseillers : en exercice : 11 présents : 10 votants : 10

PRESENTS : Mesdames : BISTER Geneviève, FERTE Marie-Pierre, KASPRZAK Bernadette,
LEVEQUE Laurence, NAVAL Brigitte, SANNER Anne
Messieurs : LACROIX Daniel, POULET Romaric, ROBERT Bruno,
WILLIATTE Gonzague,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT

EXCUSE : Monsieur : TASSIN Patrick

Madame NAVAL Brigitte a été élue Secrétaire.

Ordre du jour :

- Indemnité du receveur
- Décision modificative CCAS
- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
- Création de régie
- Location Salle Communale
- Projet d'aménagement de la place de l'Eglise PAP RTE
- DGE 2008
- Fête Communale – Repas des Anciens
- Demande de subvention du CAC Braine
- Informations diverses
- Questions diverses.

1) Indemnité du Receveur

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Vailly-Sur-Aisne perçoit chaque année une indemnité de conseil et de confection du budget et qu'il est nécessaire suite au changement du conseil municipal de mars dernier de lui octroyer les indemnités précitées.

Le Conseil Municipal de la Commune, après en avoir délibéré à 10 voix pour

DONNE

Son accord pour l'indemnité de conseil et de confection du budget à Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Vailly-Sur-Aisne.

Les crédits nécessaires sont imputés chaque année à l'article 6225.

2) Décision modificative CCAS

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, de la décision modificative à apporter au Budget primitif 2008 de la Commune en faveur du CCAS. Pour que le budget de celui-ci ne soit pas en négatif.

Elle propose d'ouvrir des crédits afin de verser une nouvelle subvention au CCAS

Les crédits sont les suivants :

- Diminution du chapitre 022 pour un montant de 1 500.00 euros
- Augmentation de l'article 657362 pour un montant de 1 500.00 euros

Ces crédits sont adoptés à 10 voix pour par le Conseil Municipal.

3) Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Madame le Maire de SERCHES expose au Conseil Municipal les dispositions du code général des Collectivités territoriales (article L 2122-22) qui permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 10 voix pour et 0 contre, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

4) Création de régie de recettes

Le Maire de la Commune de SERCHES propose au Conseil Municipal la création d'une régie de recettes à compter du 1^{er} octobre 2008 jusqu'au 21 mars 2014.

La régie encaisse les produits suivants :

Location bancs et tables,
Location salles communales,
Location de vaisselle,
Emplacements lors de brocante et marché campagnard,
Photocopies,
Vente de boissons lors de buvette,

Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

En numéraire,
En chèque à l'ordre du Trésor Public.

Le Conseil Municipal de la commune après en avoir délibéré à 10 voix pour

DONNE

Son accord pour la création d'une régie de recettes dans les termes précités.

5) Location Salle Communale

En 2005 la salle était conforme à la réglementation en vigueur
En 2008, un contrôle de conformité électrique est à refaire avant la mise en location.

6) Projet d'aménagement de la place de l'Eglise PAP RTE

Différents devis ont été demandés pour la couverture de l'abris bus, la restauration des murs et abris bus, pour aménager l'espace vert.

7) DGE 2008

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement concernant les projets suivants :

- Remplacement de deux fenêtres en très mauvais état du bureau de secrétariat de la Mairie afin d'économiser de l'énergie et d'isoler cette pièce
- Remplacement de la porte de service de la Mairie en très mauvais état afin de sécuriser l'entrée par la cour et d'isoler du froid le bureau de la Mairie
- Remplacement de la porte du bureau de la Mairie afin de sécuriser ce lieu.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 4 065 euros HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré sollicite de l'Etat pour le remplacement de deux fenêtres et deux portes de la Mairie, une subvention de 100 % du montant H.T. des travaux, au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2008. Le montant non subventionné pourra être pris en charge par le budget communal.

Cette demande de Dotation Globale d'Equipement est adoptée à 9 voix pour et l'abstention par le Conseil Municipal.

8) Fête Communale - Repas des Anciens

Programme du lundi de la fête : messe à 10h30, suivie d'une bénédiction des tombes au cimetière et vin d'honneur à la salle communale.

Des tours de manèges seront offerts aux enfants et chacun pourra venir déguster le boudin.

Le repas des Anciens de la commune aura lieu le Dimanche 12 octobre 2008. La boucherie HAMBY propose un menu à 13 euros et 90 centimes (entrée et plat). Le menu complet coûtera environ 18 euros par personne. Les desserts seront fabriqués par les conseillers.

9) Demande de subvention du CAC Braine

Le Maire de la Commune de SERCHES informe le Conseil Municipal que l'association Comité d'animation cantonale de BRAINE sollicite une subvention annuelle pour permettre l'animation du canton de Braine.
Demande reçue le 27 août 2008.

Le Conseil Municipal de la commune après en avoir délibéré à 10 voix pour

DECIDE

De ne pas attribuer de subvention à l'association CAC de BRAINE car le budget 2008 est clos.
Un formulaire de demande de subvention pour les associations pourra être retiré en mairie à compter de 2009.

10) Informations diverses

* Le CAUE et l'URCPIE proposent 2 journées de sensibilisation des élus locaux et des responsables des espaces verts le 24/09/08.

La première journée sera suivie de la visite des différents sites à BEAUVAIS illustrant les problèmes abordés. Madame le maire propose la participation des conseillers, ces journées de formation étant gratuites.

* L'inauguration du poste de transformation électrique LE LONGCHAMPS à COUVRELLES aura lieu vendredi 26 septembre 08 sur le site. Madame le Maire est invitée.

* L'enfouissement des réseaux se poursuit – France Telecom doit venir retirer les fils et poteaux.

* Opération brioches organisée par l'APEI se déroulera le 11 et 12 octobre 2008. La distribution sera effectuée par Romaric POULET, Marie-Pierre FERTE, Patrick TASSIN et Brigitte NAVAL. Laurence LEVEQUE est chargée de la distribution des brioches aux conseillers.

11) Questions diverses.

R.A.S

La Séance est close à 23H 30

Serches, le 30 septembre 2008

Brigitte NAVAL

Bernadette KASPRZAK

Secrétaire de Séance

Le Maire